

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 08 Avril 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-07
PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

L'an deux mille vingt-deux le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Était absente excusée : Mme FEL Annie.

Pouvoir : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget Assainissement 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

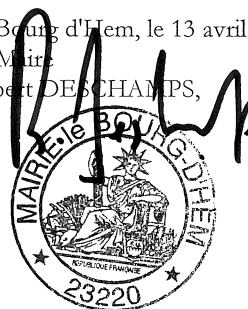
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	80 784,00 €	80 784,00 €
Section d'investissement	32 218,00 €	32 218,00 €

Membres	10
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 13 avril 2022

Le Bourg d'Hem, le 13 avril 2022

Le Maire
Robert DESCHAMPS,



Affiché le 13 avril 2022